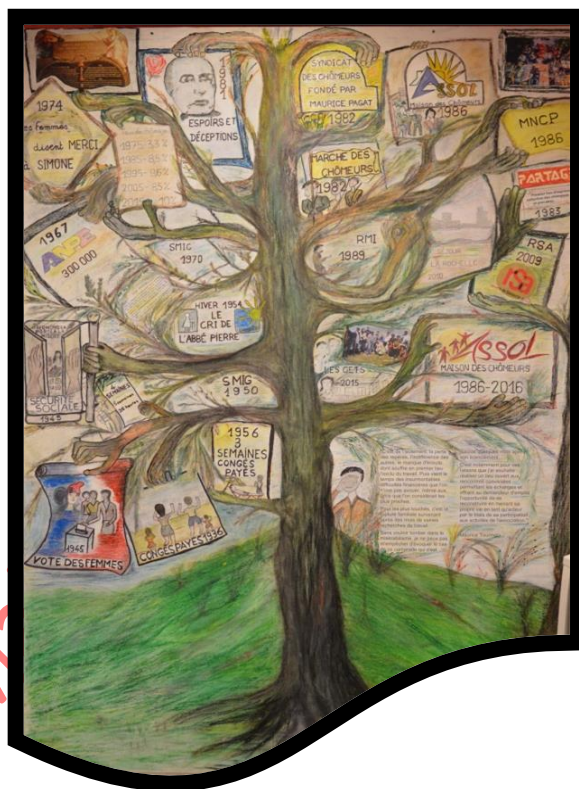


# Rapport d'activité

Exercice 2018



« Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion »

Victor Hugo

Assemblée générale ordinaire

18 mai 2019

# Sommaire

I. Les événements majeurs de 2018	p 1
II. L'ASSOL - Maison des Chômeurs et Précaires, l'association elle-même	p. 2 à 4
1. Le conseil d'administration de l'ASSOL	
2. Les salariés et stagiaires	
3. Les bénévoles	
4. Les usagers	
III. Chiffres généraux	p. 5 à 8
1. Principaux éléments 2018	
2. Profils des personnes accompagnées par l'ASSOL	
3. La méthodologie d'actions proposées aux personnes accompagnées	
IV. Bilan par pôle d'activité	p. 9 à 37
1. <b>Pôle : Accueil de Jour</b>	p 9 à 16
A. La domiciliation	
B. Service de première nécessité	
C. Aide alimentaire	
D. Permanence de l'infirmière de l'équipe mobile Santé mentale/précarité	
E. Permanence Numérique	
F. Permanence sociale	
G. Ecrivain public	
2. <b>Pôle Défense des droits et action citoyenne et militantes</b>	p. 16 à 18
A. Nos collectifs d'associations	
B. La défense des droits	
C. Donner la parole aux plus fragiles	
D. Le Conseil de la Vie Sociale	

3.	<b>Pôle : Action Sociale</b>	p.19 à 23
A.	Le suivi social	
B.	Le partenariat	
C.	Accompagnement au logement	
D.	Hébergement en hôtel	
4.	<b>Ateliers collectifs</b>	p. 24 à 26
A.	les informations collectives	
B.	Les ateliers socioculturels	
C.	Les activités extérieures	
5	<b>Pôle : Emploi et Formation</b>	p. 27 à 33
A.	Notre axe de travail	
B.	Les partenaires	
C.	L'accompagnement individuel	
D.	Qui sont les personnes accompagnées ?	
E.	L'accompagnement collectif	
F.	Bilan	
G.	Perspectives 2019	
6	<b>La formation en bureautique et outils digitaux</b>	p. 34 à 37
A.	La mise en conformité et gage de qualité	
B.	La refonte du réseau informatique	
C.	Les propositions de formation	
V.	Perspectives	p.38
VI.	Lexique	p.40

# I - Les évènements majeurs de 2018 :

- **L'Organisme de formation :**

Il est désormais référencé « data Dock », ce qui nous ouvre des opportunités plus importantes pour augmenter le nombre de stagiaires. Cela se traduit notamment par la signature d'une convention avec le Conseil Départemental.

Un partenariat a été mis en place avec Pôle Emploi pour accueillir des stagiaires orientés via le financement AIF.

- **Le réseau Informatique :**

Les câbles du réseau informatique avaient été placés dans certains endroits, les mêmes passages que ceux où passaient les câbles électriques. Ors nous avons été confrontés à des infiltrations des pluies, notamment à l'automne, liées à une étanchéité défectueuse de la verrière et des gouttières d'écoulement obstruées. Suite à ces dégâts des eaux, nous avons été contraints de procéder à une refonte complète du réseau informatique.

- **Logiciel de suivi de l'activité :**

Les tâches administratives liées à l'accompagnement social ainsi que celles découlant de l'Organisme de Formation devenant de plus en plus chronophages, Christian AGIER, administrateur et membre du bureau, a créé un logiciel pilotant diverses bases de données permettant le suivi de l'ensemble de l'activité de la structure. Il le développe encore actuellement pour répondre aux besoins de tous. Il sera pleinement opérationnel courant 2019 où il prendra la suite de Fissa.

Ce logiciel permet également de sortir des statistiques de façon beaucoup plus facile que l'ancien système.

Il permet donc de soulager l'équipe, au moins en partie, des tâches administratives du suivi de l'activité de la structure en simplifiant la sortie des statistiques.

- **Ateliers :**

En 2018, en plus des ateliers existants un certain nombre d'ateliers ont vu le jour, notamment l'art-thérapie, la cuisine du monde, bien-être pour les femmes et un séjour a été organisé en Normandie autour du devoir de mémoire de la seconde guerre mondiale.

## **II - L'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires, l'association elle-même :**

Le projet associatif de l'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires est piloté par un Conseil d'Administration de 9 membres et s'appuie sur une équipe actuellement composée d'une vingtaine de bénévoles et 9 salariés en 2018.

### **1. Le Conseil d'administration de l'ASSOL - Maison des Chômeurs et précaires**

Le Conseil d'Administration de l'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires se réunit environ 8 à 9 fois dans l'année. Il est chargé de définir les orientations de l'association. Il est animé par la Présidente, qui est garante de la fidélité au projet associatif et du respect des statuts.

En 2018, le CA de l'ASSOL- Maison des chômeurs et précaires est composé d'Isabelle LECHANTRE, présidente ; Chantal CRANNEY, trésorière ; Denis BELOEIL secrétaire ; Guy MONTAROU trésorier adjoint; Sylvia TRINEAU, secrétaire adjointe ; Christian AGIER, administrateur ; Isabelle De NANTOIS, membre du bureau en charge des ressources humaines, Odile KORMANN, administratrice et Félicien REYSSAT, administrateur.

Lors du CA de décembre 2018, le CA a pris la composition suivante : Denis BELOEIL, président, Isabelle LECHANTRE, vice-présidente, Chantal CRANNEY, trésorière, Félicien REYSSAT, trésorier adjoint, Guy MONTAROU, secrétaire, Sylvia TRINEAU, secrétaire adjointe, Isabelle DE NANTOIS, membre du bureau en charge des ressources humaines, Christian AGIER, membre du bureau en charge des projets informatiques, Odile KORMANN, administratrice.

Le Conseil d'Administration de l'ASSOL- Maison des chômeurs et précaires reste proche du terrain, soutenant et d'une grande aide au quotidien pour les salariés et les personnes accompagnées par l'association. Ainsi, les membres du CA s'investissent dans le quotidien de la structure, selon leur temps et leurs talents respectifs, ils viennent en soutien sur la trésorerie, l'animation d'événements, l'accompagnement du conseil de la vie sociale, l'accompagnement de l'équipe sociale et des bénévoles. La gestion du réseau informatique, le secrétariat, les achats et le transport des denrées alimentaires.

L'équipe en charge de l'animation de l'espace d'accueil de l'ASSOL- Maison des chômeurs et précaires est composée à la fois de salariés et de bénévoles, nous accueillons également des stagiaires et nous nous efforçons de mobiliser les personnes accueillies à s'impliquer dans la vie de l'association.

## ***2-Les salariés et les stagiaires :***

Cette année 2018 a été marquée par différents événements.

En l'absence de la directrice Alida BERGEROT, Nathalie BOUDHABHAY a assuré une partie de l'intérim de direction à partir de juin 2018. D'autre part, Isabelle De NANTOIS, bénévole et membre du bureau, a assuré la partie des ressources humaines et de l'encadrement technique de l'équipe sociale et avec Isabelle LECHANTRE qui est intervenue en renfort pour les permanences de domiciliation.

Suite au départ à la retraite d' Abdelghani AZZI et après une période de transmission, Ouissem BOUGUERRA a pris la suite sur le poste d'agent d'accueil dès le 2 février 2018.

Marta ELBAILE, éducatrice spécialisée, a rejoint l'équipe dès le 2 janvier 2018 au côté d'Hélène MOTTEUX, coordinatrice sociale, et de Bruno SAUVEUR notre animateur/ cuisiner.

L'équipe emploi formation composée de Dalila BOUAKKAZ et de Michel FLORENTINY a été très mobilisée cette année. Claire CILIA a terminé son contrat en CUI en mai 2018 et Jessica GABLE a pris sa suite en juillet 2018. Pour compléter l'équipe Jean-Claude BECU, agent d'entretien, intervient les matins à l'association.

L'équipe est toujours complétée par une comptable présente une journée par semaine, Patricia LARIVIERE, et par une infirmière de l'équipe mobile Santé mentale/ Précarité présente une demi-journée par semaine en la personne de Caroline TRECHEREL.

L'ASSOL-Maison des chômeurs et précaires, a accueilli deux stagiaires en 2018.

Une stagiaire en M2 de Sociologie- Image et Société de l'Université d'Evry pour réaliser un projet de documentaire sur la précarité. Le projet n'était pas uniquement de filmer, mais de créer le lien avec les usagers pour ensuite pouvoir réaliser un documentaire sur la vie des personnes en situation de précarité.

Une Assistante Sociale est venue d'un accueil de jour à Madrid pendant trois jours dans le cadre d'un échange international de travailleurs sociaux à travers l'Association CIF – France. Cet échange nous a permis de montrer comment un accueil de jour fonctionne ainsi que la prise en charge des usagers en France (accueil, démarches administratives, collectif dans notre association, droits en France). En même temps, nous avons pu découvrir le fonctionnement d'un accueil de jour dans un autre pays et échanger sur nos différents fonctionnements et méthodologie d'intervention sociale. Ces échanges ont été très riches pour l'équipe ainsi que pour les personnes accompagnées.

### **3- Les bénévoles :**

Les bénévoles font partie intégrante de l'équipe ; ils sont associés selon leur mission à toutes les activités de l'association. Ils assurent de nombreuses missions d'animation d'ateliers. L'équipe bénévole était composée entre autres de Patricia RISPAL (écrivain public pour l'atelier d'écriture et l'aide à la rédaction de courriers divers) ; de Louis AUDOIRE (atelier photo) ; Ghislaine QUILIN (café presse - action citoyenne) ; Claude TRAMART et Hubert DELCROIX (soutien à l'équipe comptabilité) ; Sylvie GERMAIN (accueil- participation au petit déjeuner) ; Jordan CLODINE – FLORENT et Chékéné KEITA (permanence numérique et communication).

Une vingtaine d'autres bénévoles interviennent également sur l'organisation d'événements, notamment sur la collecte alimentaire.

Nous avons enregistré un bilan de 2232,5 h de bénévolat, près de 280 journées de 8h. Ce bilan est en dessous de la réalité, car tous les bénévoles ne font pas état des services qu'ils rendent.

### **4- Les usagers :**

Il faut également préciser que nous souhaitons impliquer les usagers qui le souhaitent dans la vie de l'association et les amener le cas échéant à prendre des responsabilités. C'est notamment la vocation de notre Conseil des usagers, qui est ouvert à l'ensemble des personnes fréquentant notre association et qui compte deux délégués élus. Le groupe d'action citoyenne, notre implication avec le MNCP et le Collectif Citoyens Fraternel 92, permettent aux personnes accompagnées qui le souhaitent de s'impliquer d'avantage.

## III. Chiffres Généraux

### 1- Principaux éléments 2018 :

- Nombre total d'usagers accueillis : **759** (754 en 2017)
- Nombre total d'usagers accompagnés : **647** (576 en 2017)
- Domiciliations : **540** (428 personnes en 2017)
- Accompagnement social individualisé : **257** (233 en 2017)
- Accompagnement vers le logement : **226** personnes
- Hébergement en hôtel : **7** personnes
- Ateliers collectifs (hors informatique et emploi) : **110** ateliers dont un séjour collectif, représentant **1051 h**, pour **77** personnes
- Repas : **2131** repas servis 2018 (1910 repas servis en 2017), et **669** petits déjeuners (575 en 2017) pour **135** personnes.
- Aide alimentaire : **5,345** tonnes distribuées (sous forme de repas et de colis)
- Accompagnement vers l'emploi : **124** personnes
- Formations informatiques : **33** stagiaires



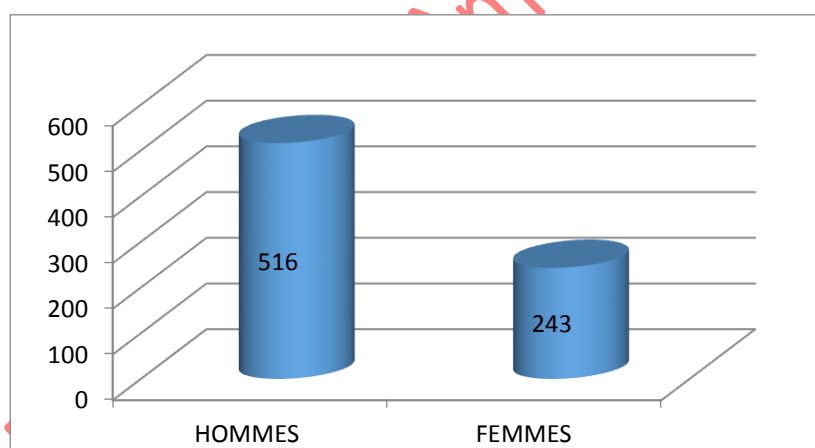
## **2 - Profil des personnes accompagnées par l'ASSOL :**

759 personnes ont été accueillies à l'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires en 2018 ; à chacun d'eux, il est proposé l'accès à différents services et activités. Certains s'investissent dans une action, d'autres dans plusieurs. La libre adhésion aux actions est une valeur forte et importante pour nous.

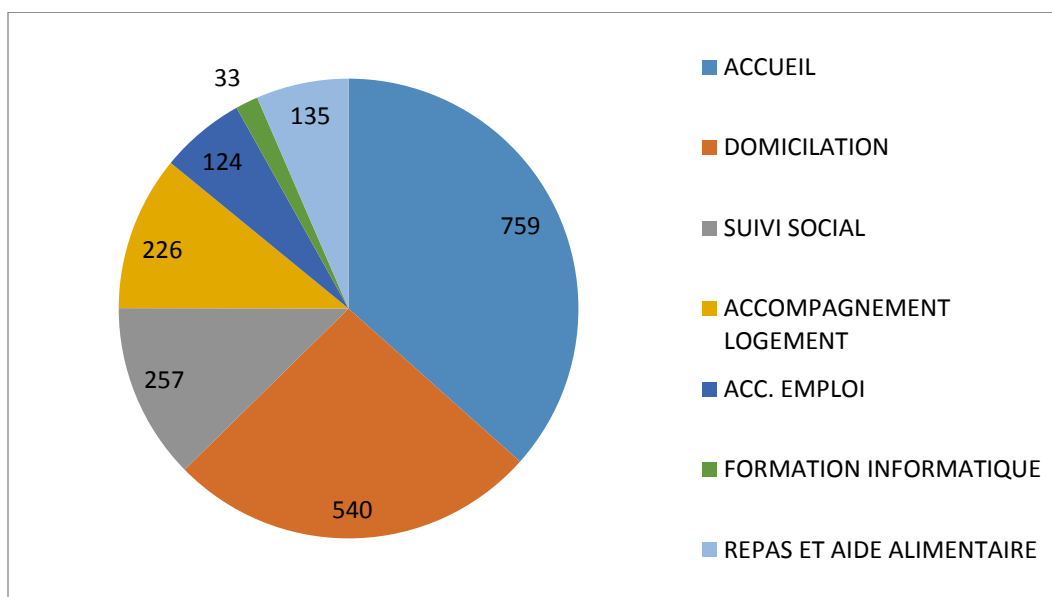
De manière globale, les personnes accompagnées s'impliquent dans la vie de l'association, ce qui les amène pour certains à prendre des responsabilités notamment via le conseil de la vie sociale. Ils sont très nombreux à s'impliquer dans la collecte de la banque alimentaire mais aussi dans la gestion de la vie quotidienne de la structure.

- **Répartition Hommes/Femmes :**

Le public de l'ASSOL - Maison des Chômeurs et Précaires est majoritairement masculin



- **Le nombre de personnes accueillies par action :**



Ces effectifs permettent de se faire une idée du nombre de personnes accompagnées sur une année. Pourtant, il est difficile d'effectuer des comparaisons puisque les différents types d'accompagnement ne nécessitent pas la même forme d'investissement. En effet cela varie, qu'il s'agisse d'accompagnement individuel ou collectif, mais aussi d'un accompagnement dans la durée ou plus ponctuel.

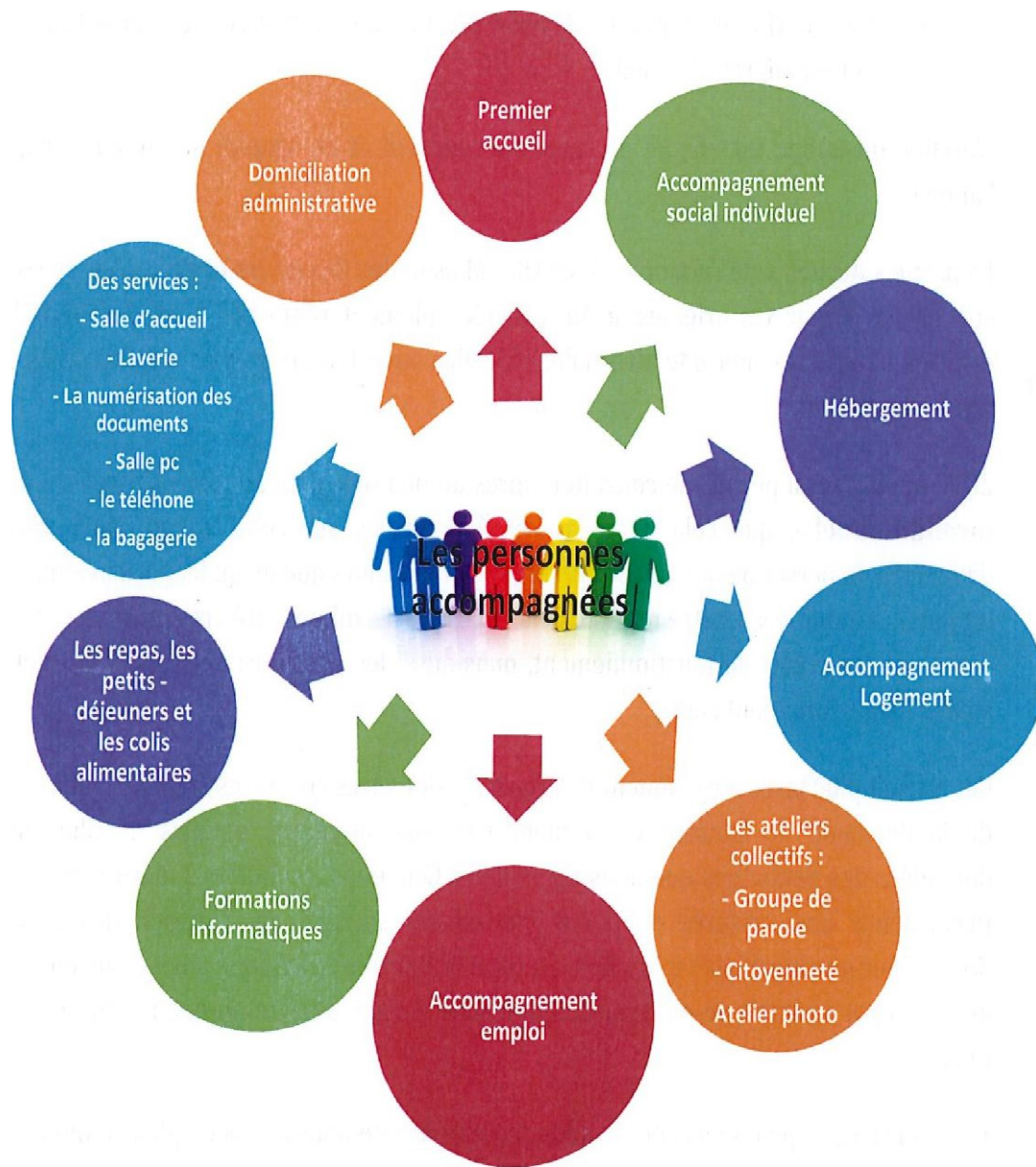
### ***3-La méthodologie d'actions proposées aux personnes accompagnées :***

L'accompagnement proposé par l'ASSOL a une double particularité :

Il est global et permet donc une prise en compte de l'ensemble des problématiques de la personne, de ses besoins élémentaires (se nourrir, se loger, se soigner) à son insertion professionnelle. Il existe peu de lieux où l'insertion soit pensée dans sa globalité, et avec une équipe pluridisciplinaire.

Il articule suivi personnalisé et dynamique collective. Le suivi personnalisé permet de s'adapter aux besoins singuliers de chaque usager et d'obtenir avec lui des avancées sur le plan de son accès au logement, à la santé, à l'emploi. Le travail en collectif est complémentaire et vise davantage à « resocialiser » la personne, à l'inscrire dans un réseau de relations et de l'aider à puiser au sein du groupe l'énergie nécessaire pour rebondir.

Le schéma ci-dessous récapitule les différentes formes d'accompagnements proposés. Quelle que soit la situation de départ de la personne, l'objectif est toujours sa réinsertion durable. Certaines personnes cumulent des difficultés de plusieurs natures (emploi, logement, santé...) qui justifient un accompagnement plus renforcé. D'autres nous sollicitent alors qu'elles sont dans une grande proximité avec l'emploi ; pour celles-là, quelques rendez-vous pourront parfois suffire.



ASSOL-Maison

# IV. Bilan par Pôle d'activité

## 1- Pôle : Accueil de Jour :

L'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires s'inscrit depuis ses origines dans une logique de « porte ouverte » qui doit permettre à chaque personne accueillie de bénéficier d'un accueil de qualité et d'une première réponse à ses demandes.

Compte-tenu du public que nous recevons, constitué notamment de personnes Sans Domicile Fixe, c'est un aspect auquel nous sommes d'autant plus attachés.

Cet accueil revêt les formes suivantes :

- Boisson chaude et gâteaux tout au long de la journée.
- Premier entretien et réorientation éventuelle (vers un service social, une administration, un partenaire associatif). Présentation de l'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires via notamment le livret d'accueil.

L'accueil du public est effectif du lundi au vendredi et un samedi matin sur deux, toute l'année.

L'accueil a été considérablement renforcé ces deux dernières années, notamment lors des périodes de canicule et durant la période hivernale, l'ASSOL a ouvert ses portes en continu de 9h à 17h, voire jusqu'à 19h.

L'accueil, qui était autrefois plus intimiste avec un public « habitué » à la structure, s'est vu considérablement modifié. Aujourd'hui l'accueil inconditionnel nous amène à recevoir davantage de personnes que nous ne connaissons pas. Les situations de ces personnes sont de plus en plus dégradées.

La mise en place d'une permanence sans rdv est assurée par nos travailleurs sociaux, en direction des personnes domiciliées non bénéficiaires du RSA, cela devient de plus en plus complexe au vue des situations et du nombre de personnes souhaitant rencontrer un travailleur social. Dans un sens un peu plus général, nous constatons que nous avons de plus en plus à faire à un public « consommateur » qui attend de nous des services et des réponses immédiates.

Les attitudes sont parfois également plus difficiles à gérer, tant certaines personnes sont dans la revendication. Nous notons que, même si cela pouvait être parfois le cas auparavant, ce type de comportement est plus courant. Ainsi, nous déplorons en 2018 une augmentation importante de comportements agressifs et menaçants.

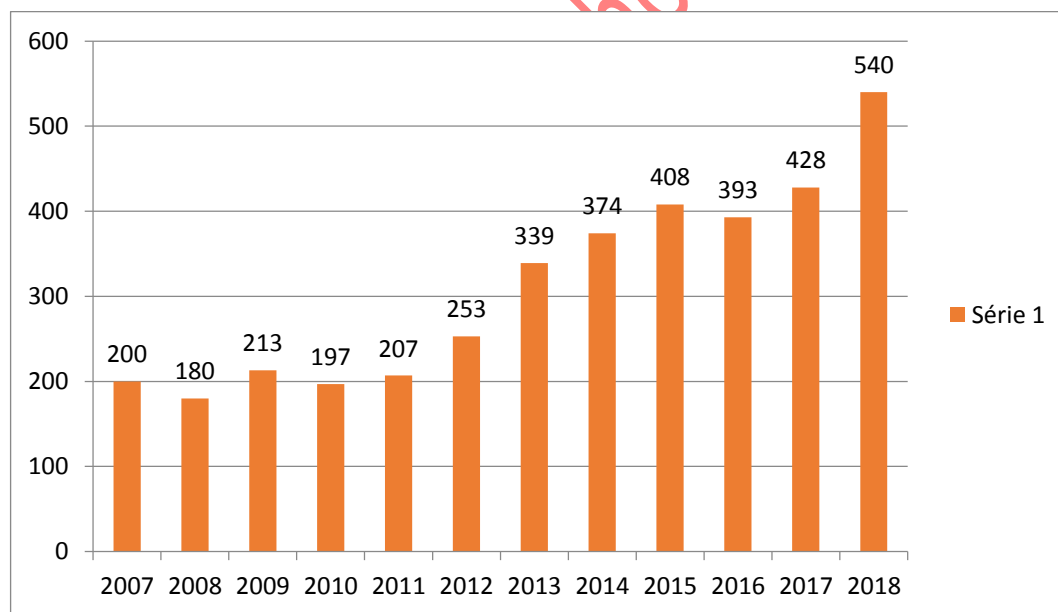
## A-La domiciliation :

L'action de domiciliation menée par l'ASSOL s'inscrit dans le cadre d'un agrément émanant de la Préfecture des Hauts-de-Seine. Cet agrément a été renouvelé pour une nouvelle période de 5 ans en juin 2017. Il couvre « l'ensemble des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles ».

La domiciliation s'inscrit également dans le cadre de la convention conclue avec le CCAS de Nanterre, par laquelle ce dernier délègue à l'ASSOL la domiciliation « des personnes sans résidence stable ayant un lien avec la commune ». Cette forme de délégation découle du cadre réglementaire issu de la loi DALO et de la circulaire du 25 février 2008.

Elle offre aux personnes domiciliées la possibilité de disposer d'une adresse et donc de réactiver leurs droits. Les personnes domiciliées à l'ASSOL - Maison des Chômeurs et Précaires accèdent à l'ensemble des services proposés par l'ASSOL (service de première nécessité, repas, ateliers, accompagnement à l'emploi et à la formation informatique...).

Cette année encore nous constatons **une très forte hausse des domiciliations :**



Ces domiciliations s'effectuent exclusivement sur orientation du CCAS de la ville.

En 2018, **540 personnes ont été domiciliées**. 208 étaient de nouvelles domiciliations et 332 des renouvellements.

## **Nous observons une hausse constante des demandes de domiciliation.**

Plusieurs remarques sur ce point :

Les demandes de domiciliation sont souvent dues au contexte social, avec tout ce qu'il génère : séparations conjugales (1ère cause de domiciliation à l'ASSOL), mais aussi précarisation des statuts professionnels, expulsions locatives, etc.

Nous n'avons pas une totale maîtrise du nombre de personnes que nous domicilions : nous agissons exclusivement sur sollicitation du CCAS de Nanterre.

Cette année après concertation avec le CCAS, nous avons effectué les domiciliations sur des mois mesures. C'est-à-dire : compter le nombre de mois effectif des domiciliations sur l'année soit **4472 mois** mesures.

L'orientation vers l'ASSOL ne débouche pas systématiquement sur une domiciliation effective. Depuis 3 ans nous avons vu s'amoinrir le chiffre des non domiciliés de manière très importante.

**35 domiciliations ne se sont pas concrétisées** après orientation vers l'ASSOL en 2018, pour les motifs suivants :

- 11 personnes n'ont pas pu être jointes ;
- 8 personnes ont été logées entre temps ;
- 6 personnes ont été contactées mais n'ont pas donné suite ;
- 4 personnes ne se sont pas présentées à leur rendez-vous ;
- 2 personnes n'ont pas été en mesure de prouver un lien suffisant avec la commune de Nanterre ;
- 2 personnes étaient déjà domiciliées ;
- 2 personnes ont été réorientées car elles appartiennent à la catégorie des gens du voyage.

Nous pouvons observer que le nombre de renouvellements est en augmentation.

Les situations socio-professionnelles des personnes domiciliées à l'ASSOL sont de plus en plus complexes, les personnes cumulent une multitude de freins. Ce qui prolonge la durée des accompagnements et des domiciliations à l'ASSOL.

### **Les raisons de la demande de domiciliation en 2018 :**

Les séparations conjugales et familiales représentent la très grande majorité des raisons des domiciliations à l'ASSOL. On observe également une augmentation de personnes sortantes de prison. Le chiffre a plus que doublé en un an. Nous accueillons une très grande majorité d'hommes seuls, bien que le nombre de femmes ne cesse d'augmenter, qu'il s'agisse de femmes seules ou avec enfants.

### **Profil des personnes domiciliées :**

Les personnes domiciliées sont pour la plupart isolées et n'ont pas ou peu de réseau sur lequel s'appuyer. Les problématiques qu'elles rencontrent sont : l'absence de logement, l'instabilité à l'égard de l'hébergement, la santé (psychologique,

psychiatrique, addiction, physique), retour à l'emploi... Nous pouvons constater une augmentation sensible du nombre de personnes très précaires voire marginalisées, ce qui complexifie leur mode de prise en charge.

Nous continuons à domicilier un certain nombre de personnes sortantes de prison et nous nous sommes adaptés à ce type de profil. (Lien régulier avec le SPIP, lien avec de nouveaux partenaires (MRS), écoute adaptée).

Globalement, le public accueilli dans notre association requiert une prise en charge personnalisée tenant compte des spécificités de chacun.

Il est essentiel que nous adaptions les exigences de notre accompagnement social à ces publics, dont les fragilités induites par des parcours de vie difficiles sont plus importantes.

Cela exige souplesse, grande disponibilité, écoute particulière favorisant la relation de confiance, ainsi qu'un travail continu de prévention et d'information plus conséquent que pour le public de droit commun.

## **B - Les services de première nécessité :**

L'ASSOL, Maison des chômeurs et précaires poursuit son action autour des services de première nécessité qui sont de plus en plus sollicités.

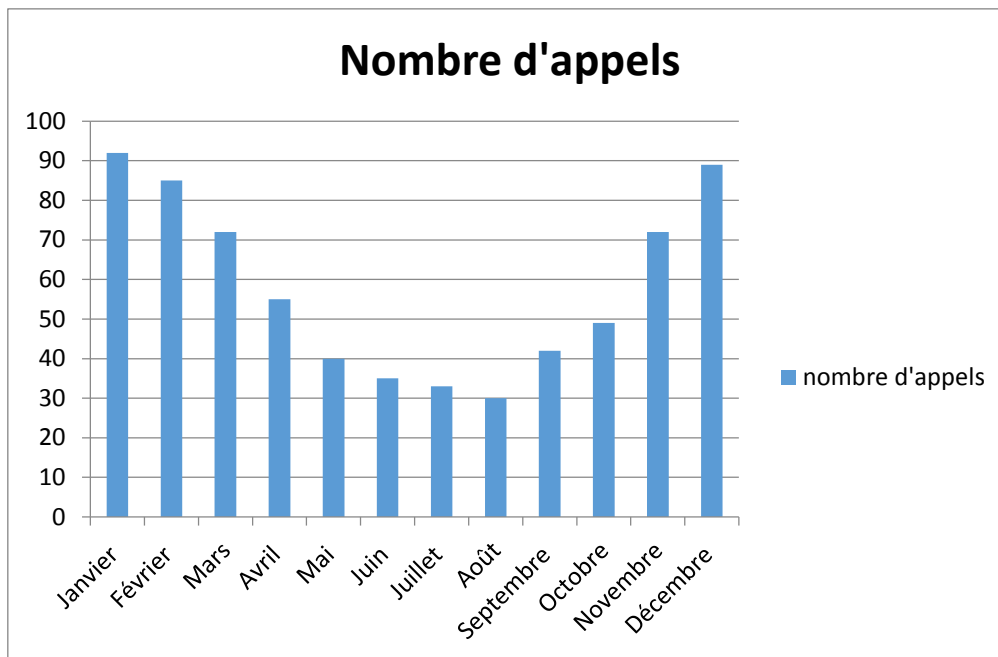
Ainsi, **le vestiaire** permet à quelques personnes de déposer leurs affaires pour la journée dans des casiers fermés. Une cinquantaine de personnes utilise ce service.

**Le service Bagagerie** permet de stocker l'équivalent d'un mètre cube par personne, pour une durée de 3 mois renouvelables. 15 personnes utilisent ce service en 2018.

**Les postes informatiques en libre accès** sont toujours à disposition du public. Du fait de leur succès, nous avons dû instaurer des codes d'accès à durée limitée.

**La mise à disposition d'un téléphone** pour le service téléphonique accompagné, cette année ce sont **694 appels** qui ont été passés par les personnes accompagnées afin de faciliter certaines démarches en particulier au 115, la CAF, la CPAM et la CNAV.





**La laverie : 194 machines** ont été effectuées cette année. Ce service laverie est très apprécié. Cependant la demande est en grande progression avec l'ouverture de l'accueil de jour des familles à l'hôtel ainsi que de personnes seules.

## C Aide alimentaire :

### Les petits déjeuners et les déjeuners :

Trois fois par semaine notre cuisinier professionnel prépare les repas pour 20 personnes maximum. Les repas sont pris en compagnie de deux membres de l'équipe.

Cette action répond à plusieurs objectifs :

Le premier est bien entendu de fournir un repas chaud et équilibré, à des personnes en grande précarité, en offrant un temps de convivialité, d'échange et de confrontation d'expériences, afin de permettre aux personnes de se resocialiser mais aussi, en complément des ateliers collectifs, de réfléchir collectivement à leur situation individuelle.

Ces temps de repas permettent aux participants de se réapproprier un certain nombre de règles de base (s'inscrire, respecter des horaires, mettre la table, la débarrasser, respecter un climat d'écoute mutuelle...). Cela contribue ainsi à aider les participants à retrouver un certain équilibre.

Il est important de noter que la participation aux repas fait partie intégrante de notre méthodologie d'accompagnement au même titre que les ateliers socioculturels. C'est bien souvent par ce biais qu'est réalisée « l'accroche » initiale qui va ensuite permettre à l'accompagnement social de se déployer, et ce avec l'adhésion de la personne accueillie.



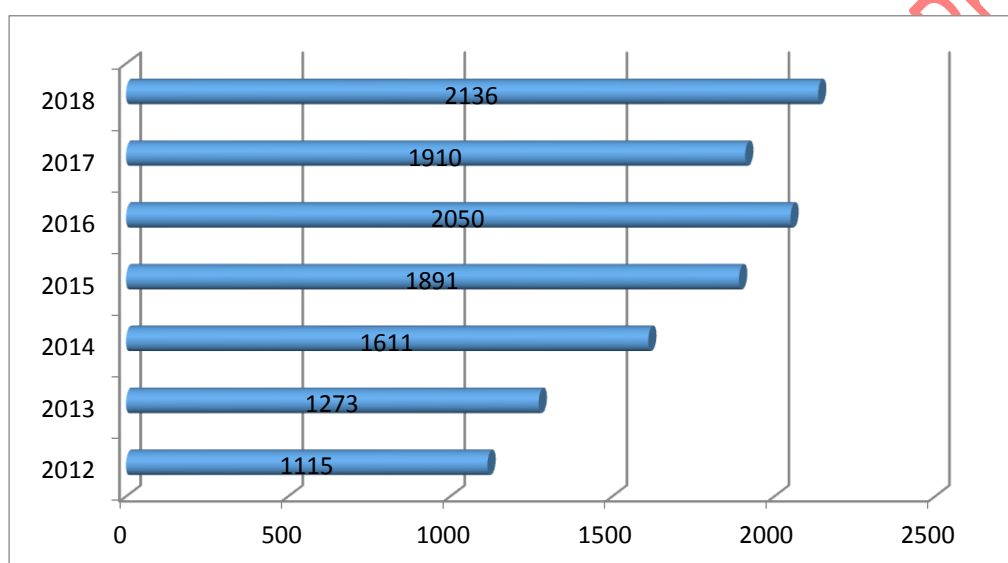
En 2018, nous avons servi un total de 2136 repas. Le nombre de repas est en hausse par rapport à 2017 (1900), particulièrement au début de l'année. Cette augmentation est due notamment à un hiver 2018 rigoureux.

Les lundis et les vendredis matins des petits déjeuners sont proposés et rassemblent une dizaine de personnes par semaine ; cette année 675 petits déjeuners ont été distribués.

Cette année nous avons également organisé des repas festifs à l'occasion de l'Aïd et de Noël, chaque repas a réuni à lui seul une quarantaine de personnes.

Voici quelques éléments nous permettant de comparer l'activité sur plusieurs années :

### Evolution du nombre de repas servis (2012-2018)



### Les colis alimentaires :

En complément des différents repas, 365 colis alimentaires ont été distribués cette année aux personnes accueillies dans le cadre d'un partenariat déjà ancien avec la Banque alimentaire. L'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires pilote la collecte annuelle, ainsi qu'une collecte spécifique sur les produits d'hygiène au mois de mai au centre commercial Leclerc de Nanterre. La distribution des colis est ensuite assurée tout au long de l'année par notre cuisinier, à raison d'une permanence tous les 15 jours.

En 2018 nous avons distribué via les colis, les repas et les petits **déjeuners 5,345 tonnes de denrées alimentaires.**

## D - La permanence de l'infirmière de l'équipe mobile Santé mentale/ Précarité :

L'infirmière rencontre les personnes en entretien individuel soit sur demande des personnes elles-mêmes, soit sur demande des travailleurs sociaux. Un bureau est mis à disposition afin de maintenir la confidentialité de la conversation. A la fin de chaque permanence l'infirmière fait un point avec l'équipe sociale.

En 2018 elle a rencontré **44 personnes** dont 15 femmes et 29 hommes. Les motifs d'entretiens : 39 personnes ont été vues pour **des raisons psychologiques**, 5 personnes pour un problème somatique.

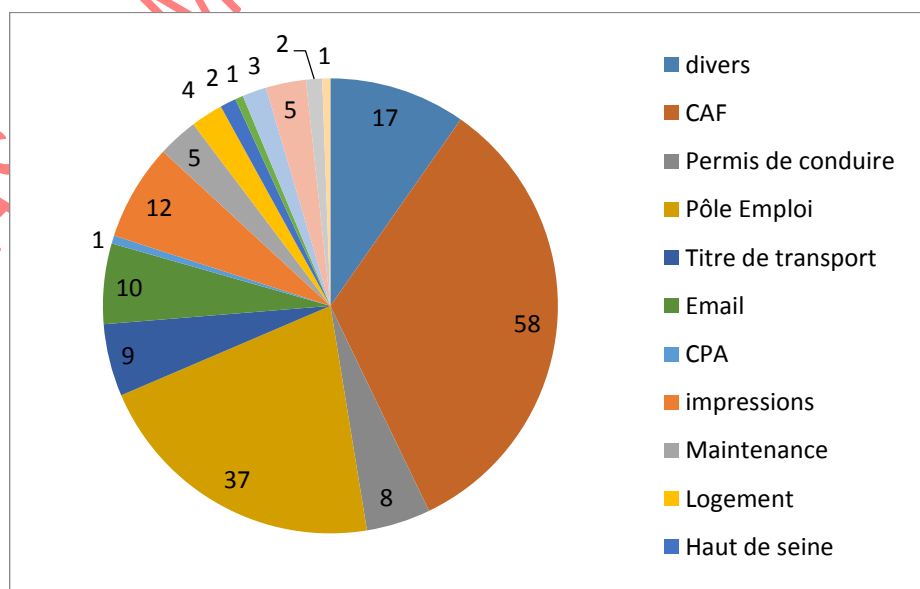
Sur les 39 personnes rencontrées, 9 souffrent d'addiction (cannabis et/ou alcool), et 14 personnes ont eu une demande à la fois psychologique et somatique. Sur les 39 personnes, 7 d'entre elles nécessitent un suivi sur du long terme en raison de troubles du comportement importants ou d'une fragilité psychologique évidente. De plus elles refusent pour le moment un suivi psychologique instauré de manière régulière en structure de soins.

Le soutien psychologique apporté aux 32 autres personnes a nécessité d'un à trois entretiens infirmiers en moyenne, ces personnes étant capables de se prendre en charge et de rebondir. L'infirmière a également accompagné 2 personnes en Centre Médico Psychologique pour un rendez-vous avec un psychiatre.

En ce qui concerne les problèmes somatiques, ils sont variés, par exemple: problème de dos, dentaire, problèmes liés à l'alcoolisme, épilepsie, diabète, conseils suite à une chirurgie, problèmes gynécologiques, problème de vue. Sur les 39 personnes, 10 environ dorment dans la rue.

## E - Permanence numérique :

La permanence numérique du mercredi après-midi est tenue par notre formateur bureautique accompagné de deux jeunes bénévoles. Nous assistons le public en demande pour les démarches administratives. Cette année nous avons accompagné 175 personnes. 58 d'entre eux ont fait une démarche sur le site de la CAF et 37 sur le site du Pôle Emploi.



## **F - Permanence sociale :**

Sur l'année 2018, nous avons mis en place une permanence sociale tous les vendredis matin sans rendez-vous ce qui permet de rencontrer les personnes, de les aider dans leurs démarches administratives et de les orienter vers des partenaires adaptés. Nous avons rencontré **209 personnes** sur la permanence sociale. Les démarches effectuées le plus souvent sont l'aide à la compréhension d'un courrier, l'aide à la constitution de différents dossiers administratifs : la demande de logement social, DALO, DAHO, CMU-C...

## **G - Ecrivain public :**

Une bénévole effectue une permanence écrivain public tous les mercredis après-midi. Cela permet aux personnes d'effectuer un courrier de tous types.

Les courriers qui ont été rédigés le plus souvent sont les courriers de recours au DALO mais aussi à la mairie pour expliquer la situation et demander un logement. Elle a aussi rempli des dossiers de demande d'aide juridictionnelle.

## **2-Pôle Défense des droits et action militante et citoyenne :**

### **A - Nos collectifs d'associations :**

Fidèle à ses valeurs militantes, l'ASSOL Maison des chômeurs et précaires participe à des collectifs d'associations et des instances de représentation des personnes au chômage et en précarité.

#### **Le MNCP :**

En lien avec le MNCP, l'ASSOL- Maison des chômeurs et précaires siège au Comité Départemental de Liaison (CDL) de Pôle Emploi pour y représenter les chômeurs et précaires. En effet Guy MONTAROU, pour le CA et Dalila BOUAKKAZ en tant que CIP, participent régulièrement à cette instance afin de porter la voix des personnes que nous accompagnons. Pour le moment nous n'avons pas pu trouver de personne accompagnée pour compléter notre délégation. Cela s'explique notamment par le fait que notre public est en très grande majorité très éloigné de l'emploi et ne peut s'engager de façon régulière dans ce type de représentation. Toutefois nous ne désespérons pas de trouver quelqu'un.

## **Le Collectif Citoyens Fraternels 92 :**

Une quinzaine d'associations du 92 s'unissent dans le Collectif citoyens fraternels 92, dont l'ASSOL-Maison des chômeurs et précaires fait partie, afin de lutter contre toute forme d'exclusion sociale.

Le collectif donne la parole aux personnes en difficulté, interpelle les citoyens, les élus et les administrations pour promouvoir une démarche d'inclusion sociale.

Il travaille avec les partenaires publics, chaque fois que c'est possible, pour expérimenter de nouvelles formes de solidarité.

Trois axes de travail sont portés par le collectif :

- L'accès aux droits,
- L'accès à l'hébergement et au logement,
- L'accès à l'emploi et l'insertion par l'activité économique.

Cette année, l'ASSOL s'est investie dans différents projets portés par le collectif : le colloque du 14 décembre 2018, la mobilisation faite pour les familles mises à la rue en avril 2018 par le 115. Nous avons également travaillé sur la mise en place du dispositif première heure.

Il s'agit notamment pour nous de mieux connaître et d'échanger avec les autres partenaires associatifs du département.

### **B- La défense des droits :**

Depuis de nombreuses années, la défense des droits est assurée par les travailleurs sociaux.

Des contacts sont pris avec les institutions telles que la CAF, Pôle Emploi, la CPAM, suite à des coupures de prestations, des délais de réponses excessivement longs... De nombreuses personnes ont été accompagnées pour des coupures de droits ou des radiations par le Pôle Emploi et 65 personnes pour des ruptures de droits CAF et CPAM.

Durant le premier semestre 2018, une permanence mensuelle a été assurée par un bénévole et notre conseillère en insertion professionnelle. Cette permanence a permis de résoudre des difficultés, en particulier dans les contacts avec Pôle Emploi.

### **C- Donner la parole aux plus fragiles :**

**Colloque du 14 décembre intitulé Précarité et Mal-logement : la face cachée du 92**

A l'occasion de la publication du premier rapport de l'observatoire de la précarité et du mal logement (OPHLM 92), le collectif citoyen a organisé un colloque sur la précarité et le mal logement **intitulé Précarité et Mal-logement : la face cachée du 92**. Une présentation a été faite sur l'état du mal logement dans le 92. En présence de la directrice de la DRIHL ainsi que la directrice de la CAF, le délégué interministériel en charge de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, ainsi que le député de la 2<sup>ème</sup> circonscription des Hauts de Seine.

Six témoins, dont une personne accompagnée par l'ASSOL, ont témoigné de leur situation concrète dans leur quotidien.

## Témoignage

« C'était très intéressant, et important de savoir que l'on n'est pas les seuls à vivre dans cette situation. C'est une chance de pouvoir partager son parcours de vie et ses difficultés à des élus et des représentants de l'état, même si c'est très impressionnant. »

### **Mise à la rue des familles en avril 2018 par le 115 :**

En avril 2018 de nombreuses familles hébergées à l'hôtel par le 115 se sont vues notifier la fin de leur prise en charge. Concrètement, il leur a été demandé de quitter les lieux dans un délai de 15 jours sans qu'aucune autre solution d'hébergement ne leur soit proposée. Le pôle urgence du SIAO 92 appliquait des critères de priorisation pour l'hébergement d'urgence à l'hôtel : présence d'au moins un enfant de moins de trois ans, femme enceinte, situation de vulnérabilité spécifique. L'application de ces critères a conduit à la fin de la prise en charge par le 115

A l'ASSOL une dizaine de famille avec des enfants de plus trois ans, domiciliées par notre association, se sont retrouvées sans solution d'hébergement.

Face à cette mise à la rue rapide, violente et inhumaine ; le Collectif Citoyens Fraternel 92 s'est mobilisé par différentes actions. Une délégation du Collectif, avec quelques représentants des familles ont été reçus à la préfecture. En parallèle le Collectif a mobilisé des élus des associations des écoles la mairie mais surtout les familles concernées afin de faire lever les critères de priorisation.

L'ASSOL a participé à cette mobilisation avec plusieurs familles qu'elle accompagne.

Cette mobilisation citoyenne importante a permis que les critères d'hébergement en hôtel soient levés, néanmoins cette mobilisation n'a pas permis la réintégration des familles déjà mises à la rue. Le collectif citoyen reste en veille sur ces questions afin de pouvoir se mobiliser rapidement si besoin.

### **D - Le Conseil de la Vie Sociale :**

Le Conseil de la Vie Sociale est un dispositif obligatoire qui a pour but d'associer les personnes accompagnées au fonctionnement du service qui les accompagne. Le Conseil de la Vie Sociale de l'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires se réunit régulièrement depuis octobre 2016. Une réunion est programmée tous les deux ou trois mois en fonction des nécessités.

A l'ASSOL, le Conseil de la Vie Sociale associe les personnes accompagnées au fonctionnement concernant : L'accueil, la vie quotidienne, les locaux collectifs, le soutien et l'accompagnement (travail, hébergement, démarches...)

Il est composé d'un membre du conseil d'administration, d'un représentant du personnel, de deux élus parmi les usagers (un président et un suppléant) et des usagers eux-mêmes.

Le nombre des participants est très variable (entre deux et dix personnes accompagnées). En fonction de l'ordre du jour, des salariés ou des bénévoles se joignent aux réunions. Les sujets abordés relèvent essentiellement du quotidien : les repas, les activités, l'accueil de jour. C'est aussi un lieu d'échanges et de propositions sur l'organisation et le « comment vivre ensemble au mieux dans la collectivité ».

### **3 - Pôle Action Sociale :**

#### **A- Le suivi social :**

Comme les années précédentes et plus encore depuis que notre accueil de jour est ouvert de façon inconditionnelle, nous constatons une augmentation sensible du nombre de personnes très précaires, voire marginalisées, ce qui complexifie leur mode de prise en charge.

Notre objectif est de mettre en place un accompagnement personnalisé qui doit permettre d'inscrire la personne en errance dans une dynamique de réinsertion sociale durable. Cet accompagnement personnalisé se fait dans le respect du rythme, de l'histoire et de la culture de chacun.

Le suivi social à l'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires s'adresse aux personnes domiciliées, n'ayant pas de référent social dans un autre service et les personnes domiciliées isolées bénéficiaires du RSA.

Il est effectué par deux travailleurs sociaux : une éducatrice spécialisée et une conseillère en économie sociale et familiale, qui ont accompagné 255 personnes cette année, bénéficiaires ou non du RSA.

Nous remarquons en 2018 que sur les 540 personnes domiciliées, 144 étaient bénéficiaires du RSA. Sur ces 540 personnes, nous avons accueilli et informé 184 allocataires, réalisé 22 instructions RSA et réorienté vers l'Espace Insertion ou l'EDAS 35 personnes.

Sur 144 bénéficiaires du RSA accompagnés, 17 personnes ont signé un 1er contrat d'engagement réciproque (CER) et 32 ont renouvelé leur contrat.

En partenariat avec le Conseil Départemental des Hauts-De-Seine, cette année nous avons mis en place des réunions trimestrielles pour le suivi des bénéficiaires du RSA et le renouvellement des objectifs des CER.

De même, l'ASSOL s'est vu installé le logiciel SOLIS pour l'enregistrement et le suivi des bénéficiaires du RSA par les associations qui accompagnent les publics spécifiques. L'installation de ce nouveau logiciel et la formation de l'équipe a notablement ralenti les signatures de CER. Cela est notamment dû au délai d'installation du logiciel qui a été repoussé plusieurs fois dans l'année, ainsi qu'à la charge administrative supplémentaire que cela représente.

Dans le prolongement du suivi social individuel, des actions de formation et de suivi emploi ont été mises en œuvre en lien avec des partenaires.

Nous avons eu moins d'orientation vers des offres du Plan Départemental d'Insertion cette année car l'offre de prestation a été renouvelée. Cinq personnes ont été orientées vers une formation linguistique à visée socioprofessionnelle, et 10 vers un bilan de santé.

Nous avons effectué 23 dossiers de CMU C (CMU Complémentaire) et 50 renouvellements de CMUC, 4 dossier ACS (Aide à la complémentaire santé), plusieurs bilans de santé et de nombreuses orientations vers des médecins, des psychologues ou des addictologues.

Tous ces indicateurs témoignent de l'ampleur de l'activité déployée par l'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires en lien avec ses partenaires pour tenter de mobiliser tous les dispositifs existants et améliorer ainsi, par des moyens adaptés, la situation de chaque personne accompagnée.

## **B - Le Partenariat :**

Cette année a été riche en rencontres, nous avons pu nous mettre en lien avec différents partenaires, ce qui nous a facilité certains accompagnements.

Le Samu social nous a permis de mettre à l'abri une dizaine de personnes afin qu'elles ne dorment pas à la rue pendant l'hiver.

Pour 3 situations nous avons pu mettre en place un partenariat avec le CSAPA (Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie). Nous avons participé à l'une de leurs réunions d'équipe afin de connaître les différents acteurs.

Nous participons aux réunions organisées par la mairie et le CARUD, ce qui nous permet de coordonner nos actions sur différentes situations que nous suivons en commun. Le CARUD rencontre les personnes directement dans leur lieu de vie (rue, squats) puis les oriente vers notre structure afin de permettre la mise en place des ouvertures de droits.

Nous avons rencontré une psychologue intervenant au CMP et à la cellule de veille en santé mentale de la ville de Nanterre. Grâce à cette rencontre, nous avons pu solliciter cette cellule, ce qui a permis d'échanger et de débloquer une situation complexe à l'origine.

### **ISM Interprétariat :**

En 2018, l'ASSOL-Maison des chômeurs et précaires a mis en place la possibilité d'avoir un interprète par téléphone pour les entretiens avec les personnes qui ne parlent pas le français. En effet, nous avons mis en place ce système suite aux difficultés rencontrées avec plusieurs usagers qui ne maîtrisent pas la langue française (ni l'anglais et l'espagnol langues parlées par nos travailleurs sociaux). Les entretiens devaient être faits en présence d'un tiers et la communication était toujours très compliquée. Le fait d'avoir un interprète professionnel a permis que la communication avec les usagers soit possible en direct et que l'accompagnement puisse avancer.



## C - Accompagnement Logement :

Le logement constituant le premier maillon de la lutte contre l'exclusion, l'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires développe des actions visant à favoriser, étape par étape, l'accès à un logement autonome et pérenne.

Dans ce cadre, l'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires veille à intégrer d'emblée la question du logement dans la dynamique de reconstruction et de réinsertion sociale des personnes :

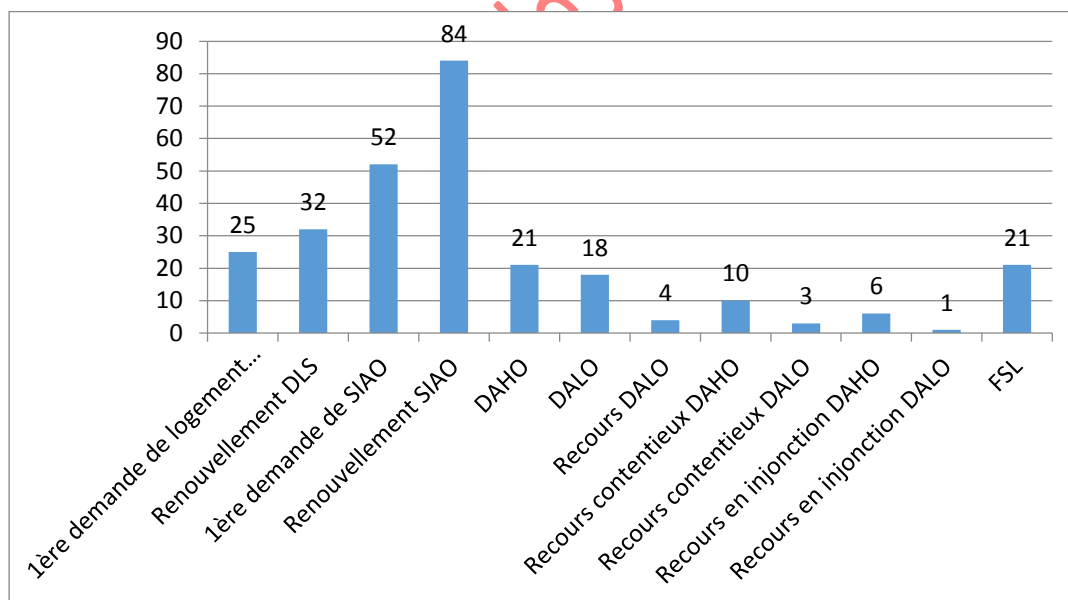
Elle leur fournit un accès aux informations et aux outils nécessaires à la recherche d'un hébergement ou d'un logement personnel.

Elle aide au montage des dossiers DALO ou DAHO, ainsi qu'aux recours contentieux pour ces derniers.

Elle accompagne les personnes dans la constitution et le suivi de leur demande de logement social (auprès de l'Office Public de l'Habitat départemental ou municipal ou auprès d'autres bailleurs sociaux).

Elle stabilise un certain nombre de personnes en hôtel dans le cadre du dispositif ALT (voir ci-dessous). Elle s'appuie sur son réseau associatif pour accompagner les personnes vers des logements passerelles ou vers des résidences sociales (COALLIA et ADOMA notamment).

En 2018 le nombre de personnes accompagnées pour le logement est en augmentation avec un total de 226 personnes accompagnées. L'accompagnement a permis de réaliser les dossiers suivants :



Par ailleurs, il convient de préciser que l'ASSOL Maison des chômeurs et précaires accorde aux personnes suivies dans le cadre du logement des avances de caution qui facilitent grandement leur entrée en hébergement, avant prise en charge dans le cadre du FSL.



## D - Hébergement en hôtel :

L'accès à l'hébergement et au logement particulièrement en Ile-de-France relève du parcours du combattant. Au sein de l'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires nous accueillons un nombre important de personnes n'ayant aucune solution d'hébergement et dormant à la rue. Les dispositifs d'hébergement sont saturés ; l'ASSOL stabilise en hôtel certaines de ces personnes accueillies dans l'attente d'une entrée effective au sein d'une structure d'hébergement.

L'ASSOL – Maison des chômeurs et précaires a renouvelé la convention qui la lie avec la DRIHL ; au 31 décembre 2018. Elle loue 5 chambres à 3 hôteliers différents. Les cinq chambres sont financées notamment par l'intermédiaire de l'ALT (Allocation de Logement Temporaire). Les locataires versent 15% de leurs revenus et l'association prend en charge le solde.

Au-delà de la nécessaire mise à l'abri des personnes, un suivi social permet une sortie positive vers un logement ; il est à souligner les difficultés grandissantes dans la gestion de ces chambres, tant pour des raisons de coût que de relations avec certains hôteliers ou usagers.

Trois chambres sont utilisées par les personnes orientées par le SIAO et les deux autres chambres par les personnes accompagnées par l'ASSOL.

### **Les admissions :**

Dès lors qu'une chambre se libère, elle est réattribuée le plus rapidement possible.

Les critères d'attribution sont la capacité des personnes pressenties à entretenir leur chambre et la mise en place préalable d'une démarche pour accéder à un hébergement ou un logement stable. Un accompagnement personnalisé est réalisé par les travailleuses sociales à cet effet à l'ASSOL. Le SIAO est immédiatement prévenu pour les chambres de son parc.

La sélection des personnes est réalisée sur des critères objectifs : ancienneté du dossier, personne prioritaire DAHO, demande de logement social valide. Cela permet d'espérer un relogement dans le logement du droit commun plus rapide.

Lorsqu'une personne est pressentie pour bénéficier d'une chambre, un entretien est proposé. Celui-ci va permettre d'expliquer le dispositif, ses modalités pratiques, ainsi que l'obligation d'accompagnement qui s'y attache. La personne signe un contrat d'hébergement de 6 mois, renouvelable. Ce contrat fixe des objectifs d'accompagnement et le montant de la participation financière (15% des revenus).

Durant le temps que dure l'hébergement de la personne, cette dernière bénéficie d'un accompagnement global de l'ensemble des services de l'association. Des visites régulières à l'hôtel sont prévues.

### **Les sorties :**

L'année 2018 a vu le départ de 2 personnes, le maintien de 3 personnes et l'entrée de 2 nouveaux bénéficiaires.

Deux sorties en 2018 : en janvier, suite au décès de la personne hébergée ; en avril, suite à l'expulsion décidée par l'hôtelier, pour comportement violent de la part de la personne hébergée.

Ces deux sorties ont permis l'entrée de nouveaux usagers : l'un était suivi préalablement par l'ASSOL et était sans domicile stable depuis plusieurs années, le second a été orienté par le SIAO.

Trois personnes ont été maintenues : deux femmes et un homme tous isolés.

Au 31 décembre, nous avons donc trois femmes seules et deux hommes seuls en hébergement ALT. Les personnes sont suivies socialement par l'ASSOL – Maison des chômeurs et précaires, au rythme minimum d'un rendez-vous mensuel.

### **Les problématiques :**

Le coût de l'hébergement augmente : il est de plus en plus difficile de trouver des chambres avec un loyer modéré. Dans notre expérience, les loyers mensuels sont passés en moyenne de 589 à 667 € fin 2018.

Les contrats passés avec les hôteliers comportent un préavis d'un mois, et le loyer est dû en totalité, que la chambre soit affectée tout le mois ou pas. Lorsqu'une chambre se libère il n'est pas toujours possible d'affecter immédiatement une personne. La suppression de la subvention mensuelle, dans ce cas, est très pénalisante pour l'association. En 2018, la participation des usagers n'assure que 9,64 % du coût de l'hébergement. Pour l'année le total des impayés s'élève à 3988 €, dont la moitié passera en créance irrécouvrable.

Les chambres en ALT pèsent lourdement sur les finances de l'association.

La partie qui « reste à charge » de la gestion des chambres en ALT pour l'association s'élève donc pour 2018 à 22 070 € soit 51,41 % du coût total des loyers. Conscients du marché contraint des chambres d'hôtel dans le département des Hauts-de-Seine et de l'importance de maintenir ce parc hôtelier pour les usagers, nous avons maintenu ces chambres d'hôtel et ce dispositif, malgré les difficultés grandissantes, depuis de nombreuses années. Notre bilan financier est à nouveau sévèrement impacté par ce reste à charge qui nous incombe et creuse nos fonds propres chaque année un peu plus.

## **4- Ateliers collectifs (hors atelier emploi formation) :**

L'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires a toujours cru à la dynamique du collectif. Ainsi, nous articulons les accompagnements entre suivi individuel et ateliers collectifs.

### **A - Informations collectives :**

Nous avons pu mettre en place deux actions collectives, une sur le logement et l'hébergement et une sur les droits et devoirs du RSA :

Notre information sur l'hébergement et le logement nous a permis dans un 1<sup>er</sup> temps d'expliquer à une dizaine de personnes la différence entre un logement et un hébergement, puis les différentes démarches administratives à effectuer pour bénéficier d'un logement ou d'un hébergement.

L'action sur les droits et devoirs du RSA nous a permis de rassembler une dizaine de bénéficiaires du RSA afin de mettre en commun nos idées reçues et d'affiner leur connaissance sur le RSA (droits, devoirs.)

### **B - Les ateliers socioculturels :**

#### **Atelier Art-thérapie :**

5 ateliers ont eu lieu à l'ASSOL-Maison des chômeurs et précaires animés par une art-thérapeute professionnelle pour que les usagers puissent s'exprimer autrement que par la parole et afin de développer une meilleure confiance en soi. Dans le cadre de ces ateliers deux sorties culturelles ont été organisées, l'une au Musée du Louvre et l'autre au Musée d'Orsay.

#### **Projet bien-être :**

En 2018 une bénévole est intervenue dans le cadre d'un atelier coiffure – esthétique avec les femmes qui sont accueillies dans notre association. Cet atelier a permis aux femmes de libérer la parole et de pouvoir exprimer les difficultés qu'elles rencontrent dans le quotidien. Cela a permis également pour ces femmes de « se voir autrement ». Cet atelier a marqué l'équipe et nous avons fait une demande de subvention auprès de la Fondation L'Oréal dans le cadre des projets « Beauty for a better life », mais malheureusement notre projet n'a pas été retenu. Malgré cette difficulté, nous avons toujours ce projet présent et à ce jour, nous avons développé un partenariat avec l'Association Féminité sans abri pour pouvoir recevoir des dons et faire des ateliers beauté avec les femmes accueillies. Ce projet se mettra en place en 2019.

## **Ateliers « Cuisine » :**

Nous avons réalisé 10 ateliers cuisine avec les usagers pendant l'année 2018. Ces ateliers ont permis de créer une dynamique dans l'accueil de jour. En effet les personnes accompagnées et les salariés proposaient une recette de leur pays d'origine et animaient l'atelier à tour de rôle. Les usagers sont venus nombreux pour vivre ce moment ensemble. Ils se sont investis, pour partager leurs recettes, mais également pour aider et apprendre à faire les repas proposés. Ces repas thématiques ont permis aux usagers de partager des bons moments et de se sentir valorisés. Nous avons réalisé deux couscous, un mafé, un tiep, une tortilla, un chili con carne, des moules frites, et trois « crêpes party ». Nous avons également réalisé 4 ateliers cuisine (atelier pâtisserie + cuisine micro-ondes) les mardis après-midi.

## **Café presse :**

L'atelier est animé par une bénévole, dont l'objectif est, dans un cadre informel (après le déjeuner, autour d'un café) de commenter l'actualité sur la base d'une sélection d'articles de presse.

## **Ciné-débat :**

L'objectif est de visionner un film en commun puis de prendre un temps d'échange et de débat autour de cette projection.

## **L'atelier Photo :**

Il est animé par un photographe professionnel bénévole, voisin de l'association. Cet atelier permet en même temps un travail sur l'image de la personne et sur la question du lien au corps et à l'apparence physique.

## **C - Les activités extérieures :**

De nombreuses sorties à l'extérieur ont été organisées comme des balades au château de Versailles, au château de Saint-Germain en Laye. 17 personnes ont participé à ces activités.

## **Le voyage en Normandie :**

Lors d'un de nos ateliers collectifs, certains usagers ont proposé l'idée d'un séjour loin de Nanterre. Ce projet a ensuite été débattu lors du conseil des usagers, puis validé par le conseil d'administration de l'ASSOL – Maison des Chômeurs et Précaires. La mer a été la destination sélectionnée par les personnes accompagnées parmi plusieurs propositions. Rapidement, nous avons décidé de partir en Normandie, à la découverte des plages du débarquement où nous avons réservé des bungalows au camping de MERVILLE-FRANCEVILLE (Calvados). Notre éducatrice spécialisée et notre animateur ont accompagné quatre usagers de l'ASSOL pour ce périple. Pendant le séjour qui a duré au total cinq jours et organisé début septembre, les usagers ont pu découvrir ARROMANCHES, l'une des principales plages du débarquement mais aussi les atrocités de la seconde guerre mondiale en visitant le musée du Mémorial de CAEN. Ce séjour a permis aux participants, usagers de l'ASSOL, de mieux connaître une parcelle de notre histoire et dans le même temps, cela leur a permis de s'échapper pour quelques jours de leur précarité et de leur quotidien en banlieue parisienne.

## Témoignages :

« Quelques jours inoubliables et des souvenirs plein la tête » AK

« Les produits du terroir excellents ; une visite très émouvante du cimetière militaire de Bayeux ».





## 5 - L'accompagnement vers l'emploi :

L'accompagnement vers l'emploi et la formation proposé par l'ASSOL-Maison des chômeurs et précaires est assuré par une Conseillère en insertion professionnelle (CIP).

Il a pour vocation de s'adapter aux besoins spécifiques de chacun afin de tenter d'apporter les réponses les plus adéquates. Ainsi, les personnes accompagnées peuvent bénéficier d'un accompagnement complètement personnalisé.

### A - Notre axe de travail :

Conseiller et accompagner dans leurs recherches d'emploi et/ou de formation des personnes plus ou moins éloignées de l'emploi, pour certaines en situation de précarité voire de grande précarité.

Le public accompagné est, pour une partie, un public fragilisé par des ruptures, certains souffrent de troubles psychologiques ou psychiatriques et de ce fait les accompagnements sont plus compliqués.

Aussi, avant de pouvoir travailler les techniques de recherches d'emploi, un travail autour de l'estime de soi doit être mis en place en priorité afin par la suite de remobiliser le demandeur d'emploi.

Si pour certains il s'agit d'une aide ponctuelle et ciblée comme la rédaction de CV ou de lettre de motivation, pour d'autres, cumulant des freins, l'éloignement à l'emploi est beaucoup plus significatif, de ce fait les accompagnements sont plus longs dans le temps.

### Comment ces demandeurs d'emploi arrivent-ils vers l'espace emploi de l'ASSOL -Maison des chômeurs et précaires ?

Pour certains, il s'agit d'une « orientation en interne ». L'accompagnement emploi s'inscrit dans la continuité d'un accompagnement social proposé à l'ASSOL- Maison des chômeurs et précaires.

Dans ce contexte, le travail se fera conjointement avec les travailleurs sociaux de l'association.

Notons que cette complémentarité, accompagnement social et accompagnement professionnel, est une réelle plus-value pour l'accompagnement des personnes.

D'autres viendront spontanément (après consultation de notre site internet, sur les conseils d'un tiers qui a lui-même été accompagné...) ou encore sur des orientations extérieures (Pole Emploi, PLIE, accueils de jour...)

### B - Les partenaires :

Afin de mener à bien ces accompagnements : orientation, mobilisation des ressources, offre d'emploi, session de recrutement, forum emploi..., la Conseillère en Insertion Professionnelle a développé un réseau de partenaires acteurs dans l'Insertion par l'emploi tels que :

La Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) Nanterre, Eole, Pôle Emploi Nanterre, Salle Ressource du Parc, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Odyssées vers l'emploi : Association Intermédiaire (A I).

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), CAP Emploi.

En 2018 c'est aussi de nouvelles rencontres afin de développer les accompagnements vers l'emploi :

- Rencontre Pole Emploi Nanterre : référent ASSOL / Pole Emploi
- Participation aux réunions préparatrices forum de l'emploi à Nanterre.
- Présence à l'inauguration de la plateforme Nanterre-emploi.fr
- Rencontre HDSI (Hauts de Seine Initiatives): recrutement sans cv
- Rencontre MDPH : rencontre responsable insertion professionnelle
- Rencontre Greta : offres de formation du 92

L'accompagnement proposé par l'ASSOL-Maison des chômeurs et précaires peut prendre la forme d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs complétés d'une formation informatique dispensée par le formateur au sein même de notre association.

## **C -Accompagnement individuel :**

Au cours du premier entretien, la CIP réalise une évaluation socioprofessionnelle de la personne afin d'établir un diagnostic qui identifiera la demande explicite et le besoin implicite.

Il revient à la Conseillère en Insertion Professionnelle d'identifier les atouts des personnes et les freins périphériques.

Par la suite un plan d'action, ou autrement dit un parcours cohérent composé d'étapes successives, sera proposé à la personne accompagnée qui doit rester actrice de son projet. En effet, l'un des objectifs vise à développer l'autonomie de la personne afin de limiter au maximum l'exclusion.

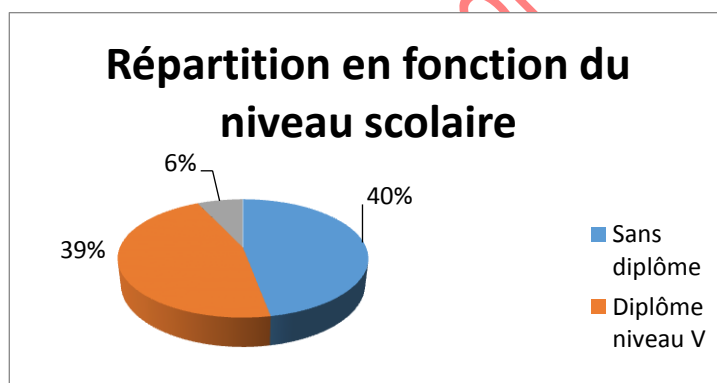
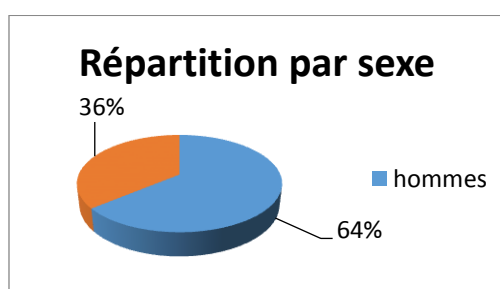
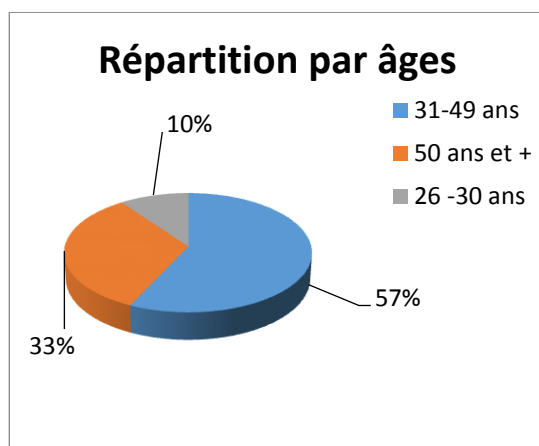
D' autre part, il faut également prendre en considération que les personnes en situation de précarité et en recherche d'emploi sont difficilement mobilisables.

Les entretiens individuels permettent de créer au fur et à mesure du temps de l'accompagnement, une relation de confiance entre la personne accompagnée et la CIP.

Au total, **124 personnes** ont été accompagnées en 2018 dans le cadre d'un accompagnement individuel et personnalisé.

De janvier à décembre 2018 cela représente 450 heures d'entretiens individuels.

## D- Qui sont les personnes accompagnées ?



### Répartition en fonction du lieu de résidence :

Sur les **124 personnes** accompagnées **76 personnes** sont domiciliées à l'ASSOL-Maison des chômeurs et précaires, soit 61 % des accompagnements. 83 personnes issues des quartiers prioritaires de la ville de Nanterre (en majorité des personnes issues du quartier du Parc). Les personnes suivies sont majoritairement nanterriennes, mais il y a 2% environ de non nanterriens (les villes concernées sont des villes voisines comme Rueil-Malmaison, Colombes, Puteaux).

### Répartition en fonction du type de ressources :

L'origine et le montant des ressources sont très variables d'une personne à l'autre. D'autre part, la situation par rapport aux ressources évolue au cours de l'accompagnement.



De façon positive si la personne parvient à augmenter le montant de ses ressources ou au contraire de façon négative si la personne se retrouve sans revenu suite à une coupure de droits.

Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) ou Allocation Spécifique de Solidarité (ASS)	Revenu de Solidarité Active (RSA) : 44 %  (Augmentation par rapport à l'année 2017)	Allocation Adulte Handicapé (AAH)	«Petit » revenu issu d'une activité à temps partiel (souvent quelques heures dans la semaine)
Revenu du conjoint(e)  Environ 1%	Aucune ressource		

Le bilan socioprofessionnel établi lors du premier entretien permet de relever les freins suivants :

- L'absence de logement, le surendettement ;
- Exclusion numérique, bas niveau de qualification ;
- Des difficultés en langue française ;
- Des problèmes de santé dont des problèmes d'addictions ou des troubles psychiatriques ;
- Des freins administratifs (réfugiés politiques et les personnes étrangères en situation irrégulière en France) ;
- Délais de renouvellement du titre de séjour, non reconnaissance des diplômes étrangers.

Au regard de ces éléments, ont bénéficié d'un accompagnement de façon majoritaire: des hommes seuls, âgés entre 30 et 50 ans, de bas niveau de qualification, sans logement et rencontrant des problèmes de santé et /ou des difficultés en langue française et des freins administratifs.

## **E L'Accompagnement Collectif :**

L'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires, propose des ateliers collectifs en complément des entretiens individuels. Ils abordent des thèmes qui sont en relation avec l'emploi et représentent 25 heures d'accompagnement.

Ce mode d'accompagnement trouve toute sa place auprès des nombreux chômeurs qui sont confrontés à l'isolement ; le collectif devient source de redynamisation, beaucoup plus encore que l'accompagnement individuel (même si ce dernier, parce qu'il permet un suivi plus personnalisé, garde toute sa pertinence).

Ces ateliers collectifs permettent aux personnes accompagnées d'entrer en relation avec « l'autre », ils contribuent à améliorer les relations sociales. Ils permettent des échanges constructifs et le développement de liens de solidarité et d'entraide entre les personnes.

Ils sont propices à la mutualisation des compétences et à l'échange des expériences.

## **Les thématiques abordées :**

- **Le CV :**

Outil incontournable de la recherche d'emploi, le CV est un thème régulièrement abordé.

Chaque personne doit réussir à identifier ses qualités, ses compétences et se repérer dans le temps à propos de ses expériences professionnelles et cela n'est pas chose facile pour le public fragile que nous accompagnons.

De plus, sa réalisation requiert une certaine maîtrise de l'outil informatique pour la saisie et la mise en page.

Aussi ce thème travaillé en collectif en début d'année a été rendu difficile par le manque d'autonomie des personnes accompagnées.

- **Se préparer à une session de recrutement :**

Les personnes accompagnées sont informées lorsqu'il y a des sessions de recrutement grâce à l'affichage réalisé par la CIP.

Une session de recrutement doit être préparée au même titre qu'un entretien d'embauche, il ne suffit pas uniquement de déposer son cv.

Cet atelier donne lieu à des simulations d'entretien et à une sensibilisation de la préparation préalable à tout entretien professionnel.

- **Signer un contrat de professionnalisation :**

Présentation du contrat de professionnalisation (questions, réponses), méconnu par un certain nombre de demandeurs d'emplois.

## **F- Bilan :**

L'accompagnement ainsi mis en place requiert un engagement réciproque des 2 parties prenantes, à savoir la CIP et le demandeur d'emploi.

L'ensemble de l'accompagnement (individuel et collectif) représente 475 heures au total pour l'année 2018.

Le premier bénéfice que peuvent tirer les personnes les plus éloignées de l'emploi est une resocialisation permise par les échanges en face à face, véritable remobilisation dans leur recherche d'emploi.

En résumé, ces personnes prennent davantage confiance en elles et retrouvent une meilleure estime d'elles-mêmes et une image de soi restaurée.

En luttant contre leurs freins, en leur donnant accès à leurs droits, et, parfois en leur permettant de maîtriser leur environnement (langue française, outil numérique) nous contribuons à ce que ces personnes retrouvent, au fur et à mesure du temps, la force nécessaire pour se réinsérer.

## L'évolution des situations à l'issue des accompagnements :

### Des témoignages

Domicilié à l'ASSOL, hébergé à l'hôtel, en formation gardien d'immeubles, Monsieur M a été accompagné dans la préparation de son examen.

Il a réussi les épreuves et aujourd'hui il s'est professionnalisé dans le domaine en étant titulaire d'un CAP.

Titulaire d'une reconnaissance de travailleur handicapé, domicilié à l'ASSOL et sans domicile, Monsieur G a été accompagné pour mettre en place son projet d'entrée en formation. Aujourd'hui, monsieur a été accueilli au sein d'un centre de réadaptation professionnelle pour suivre une formation qualifiante de niveau V pendant 18 mois.

Madame V, domiciliée à l'ASSOL, hébergée chez des tiers, consulte l'affichage d'offre d'emploi de la structure puis sollicite l'espace emploi pour postuler sur une offre clauses d'insertion dans le bâtiment.

Elle réussit à obtenir un CDD d'insertion, quelques mois plus tard le CDD se transforme en CDI.

### Quelques chiffres généraux :

Effets de l'accompagnement
Amélioration de la confiance en soi : 58 %
Augmentation de la motivation : 33 %
Pas d'amélioration apparente : 7 %
Ne sait pas : 2 %

Evolution des situations
Accès à une formation : 5 %
Accès à un cdd dont cddi (contrat à durée déterminée d'insertion) : 24 %
Accès à un cdi : 6 %
Abandon : 2 %

## **L'ASSOL identifié et sollicité pour des recrutements :**

En relation avec la MEF de Nanterre et particulièrement avec les référents clauses d'insertion et EOLE, l'ASSOL Maison des chômeurs et précaires a relayé l'information en termes d'offre d'emploi mais également sur des sessions de recrutements.

En plus des partenaires emploi comme la MEF, en 2018, ADCA formation, centre de formation, a sollicité l'ASSOL pour une sélection de candidats à un contrat de professionnalisation avec Elixor. Malheureusement aucune des candidatures n'a abouti à la signature d'un contrat. Cependant, cette demande aura permis d'organiser un atelier d'information autour du contrat de professionnalisation méconnu pour un certain nombre. Un employeur particulier recrutait une femme de ménage, une personne accompagnée a ainsi été embauchée en CDI chez ce particulier.

## **G - Perspectives 2019 :**

### **L'ASSOL Maison des chômeurs et précaires et le dispositif DPH.**

L'ASSOL Maison des Chômeurs et Précaires, membre du Collectif Citoyens Fraternel 92, fait également partie du groupe de travail emploi qui met en place l'expérimentation du dispositif première heure (DPH) sur le 92, dispositif qui a déjà fait ses preuves à Paris.

Le DPH doit permettre aux personnes très éloignées de l'emploi de travailler quelques heures par semaine (6h maximum) et de bénéficier d'un accompagnement socio professionnel global de 6 à 18 mois.

### **Objectifs du DPH :**

Retour progressif à l'emploi pour les personnes en situation d'exclusion : reprendre une activité à son rythme, lui redonner des repères spatio-temporels, retrouver l'estime d'elle-même tout en étant accompagnée par des professionnels du secteur social.

Ce dispositif permettra à l'ASSOL-Maison des chômeurs et précaires d'apporter une solution d'insertion aux personnes les plus éloignées de l'emploi, pour lesquelles les dispositifs d'insertion type IAE ne correspondent pas.

# 6-La Formation en bureautique et outils digitaux :

## A- Les mises en conformité et gage de qualité :

L'atelier informatique créé en 1990 à l'ASSOL-Maison des chômeurs et précaires est aujourd'hui devenu Organisme de Formation.

Cette évolution, nous a conduits à travailler sur la mise en conformité puis sur le développement de notre organisme de formation, résultat d'un travail rigoureux et conséquent de plusieurs années.

Ainsi l'organisme de formation a dans un premier temps été certifié en 2016.

Puis il a fallu répondre aux 21 critères qualités du décret du 30 juin 2015 pour être référencable par les financeurs de la formation professionnelle continue. Suite à quoi notre organisme de formation a été Datadoké en 2017.

C'est un gage de qualité sans lequel nous ne pourrions pas aujourd'hui exercer en tant qu'organisme de formation.

### Afin de poursuivre nos objectifs, durant l'année 2018 :

Nous avons dû créer un compte sur DOKELIO pour accroître notre visibilité.

DOKELIO est une base de données officielle de l'offre de formation continue francilienne. Elle diffuse l'information sur les sites clés de la formation comme CARIF OREF (base de données sur l'offre de formation professionnelle continue en France) et défi métiers (référence l'offre de formation professionnelle continue en Ile de France).

Aujourd'hui notre offre de formation est très largement diffusée. Elle est aussi consultable par des professionnels ou toute personne recherchant une formation informatique/bureautique.

Afin de pouvoir accueillir les stagiaires qui nous sont orientés par le Pôle Emploi, dans le cadre d'un financement AIF (aide individuelle à la formation), nous avons réalisé le process obligatoire et il nous a fallu pour cela :

Obtenir l'Attestation de conformité aux 6 critères du décret Qualité.

Elle permet d'accéder uniquement aux financements de Pôle Emploi et de présenter des devis pour une demande de prise en charge de formation individuelle par Pôle Emploi (AIF).

## **Nous inscrire sur le portail Kairos :**

Kairos est un portail qui permet de dématérialiser les échanges d'informations entre l'Organisme de Formation et Pôle Emploi sur le parcours de formation des demandeurs d'emploi.

Il permet également de saisir un devis AIF lorsque nous sommes sollicités par un demandeur d'emploi qui souhaite suivre la formation dispensée par l'ASSOL- Maison des chômeurs et précaires.

Nous initier à l'utilisation de Chorus Pro pour la dématérialisation des factures AIF.

Ce processus, qui a **duré 6 mois**, a nécessité des recherches d'informations, des temps de formation de notre CIP ainsi que de notre formateur informatique et plusieurs échanges avec le Pôle Emploi de Nanterre.

Ces différentes étapes indispensables ont nécessité du temps et un investissement considérable de la part de l'équipe.

Cette orientation fonctionnelle fut un choix de notre part, presque une priorité car nous avons comme objectif un développement de l'organisme de formation grâce à des financements de formation AIF accordés aux demandeurs d'emploi, et ce sur l'ensemble des Pôles Emploi.

Malheureusement suite à une réorganisation de la prise en charges des financements de la formation pour les demandeurs d'emploi, les demandes d'AIF ne sont que très exceptionnellement validées par le Pôle Emploi.

C'est ainsi que, malgré tout l'investissement de l'équipe une seule AIF a été réalisée pour toute l'année 2018.

## **B - la refonte du réseau informatique :**

Durant cette année, la formation informatique a dû faire face à de nombreuses difficultés notamment la refonte de l'ensemble du réseau informatique.

La salle informatique a connu les mêmes problèmes de câblage informatique que dans le reste des locaux : humidité dans les murs et les goulottes électriques et informatiques, vétusté du câblage informatique qui ne répondait plus aux normes et aux besoins actuels.

Le conseil d'administration ayant validé la refonte du réseau informatique, la salle de formation a dû être fermée le temps de la mise en conformité des câblages électriques et informatiques.

Il a fallu faire établir de nombreux devis et accueillir 6 entreprises pour l'établissement de ces derniers. Cette situation a perduré durant 4 mois. De janvier à mai l'ASSOL est restée sans téléphonie interne et externe, mais également avec une connexion internet déficiente. Nous n'avons pu débiter les travaux qu'en juin 2018, et retrouver une situation de fonctionnement normal au début du mois de juillet 2018 avec des téléphones et des composants informatiques (switch, box internet..) aux normes.

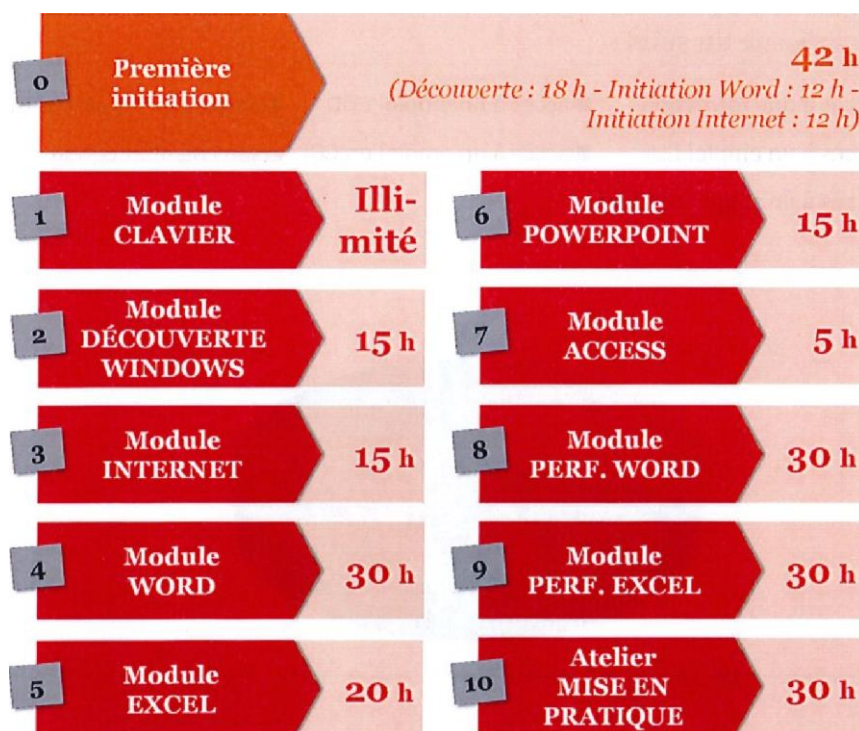
Ces difficultés ont fait chuter la fréquentation de la salle informatique, seules 33 personnes ont pu être accompagnées dans le cadre de la formation bureautique et maîtrise de l'environnement digital.

## C-Les propositions de formation

Michel FLORENTINY, formateur bureautique et informatique, est également en charge de la maintenance du réseau informatique.

Il accueille et forme tous publics de la prise en main à la maîtrise jusqu'au niveau « expert » de l'outil informatique depuis huit ans. L'offre des services a été étendue au fil du temps de façon synchrone avec le développement nos partenariats.

Le schéma ci-dessous récapitule notre offre de formation complète :

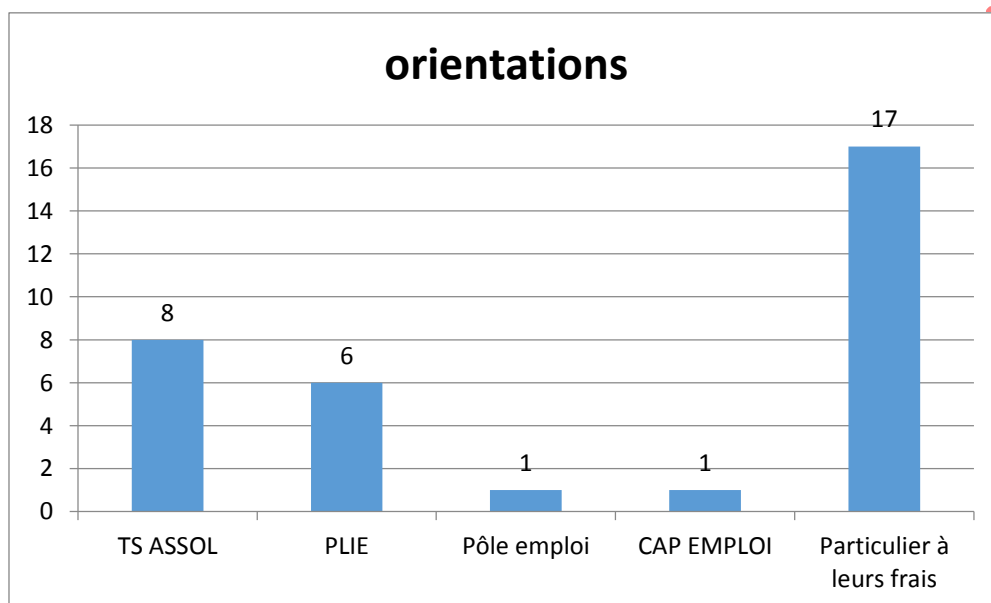
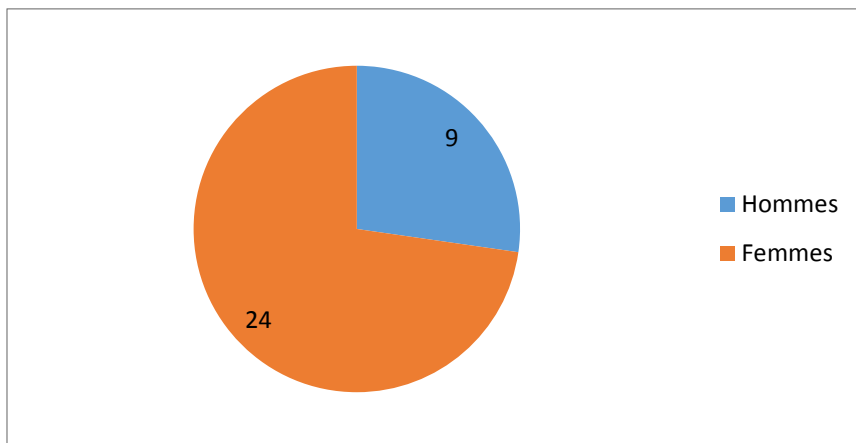


Notre travail s'inscrit dans un projet global de réinsertion dans la société et le milieu professionnel. Il s'adresse à une typologie variée de public :

- Des stagiaires accompagnés par l'ASSOL- Maison des Chômeurs et Précaires sur le plan social et se trouvant dans une certaine proximité avec l'emploi (sur orientation de leurs travailleurs sociaux).
- Des stagiaires relevant de la politique de la ville plus particulièrement des contrats villes .
- Des stagiaires orientés par Pôle Emploi, leur employeur, ou pour leur compte personnel, dans le cadre de l'organisme de formation.

Nous constatons une grande implication des personnes qui, souvent, financent elles-mêmes leur formation.





Une évaluation du niveau des stagiaires permet de les orienter vers la formation qui leur correspond le mieux, sachant qu'ensuite, le contenu de la formation est totalement modulable en fonction du niveau et des attentes des personnes accueillies. La formation se compose principalement de sessions « Première initiation » et « Initiation et perfectionnement ».

Les acquisitions des stagiaires sont différentes selon le stage intégré :

Les sessions : « première initiation », les sessions « initiation et perfectionnement » ; pour les stagiaires ayant déjà des connaissances de base, ils viennent renforcer leurs compétences sur les outils bureautiques du pack office (Microsoft) à un niveau avancé.

En cherchant à apporter des réponses aux personnes ayant des difficultés pour s'insérer dans le monde du travail ; nous avons réfléchi avec le Conseil Départemental à l'élaboration d'une formation adaptée aux bénéficiaires du RSA. Une convention a été conclue fin 2018 pour être effective en 2019, ce qui développera l'activité de l'OF.



## V-Perspectives 2019

Cette année 2018 a été encore intense pour l'ASSOL-Maison des chômeurs et précaires.

Nous avons été confrontés à l'absence de notre directrice Alida BERGEROT, remplacée d'une part par Nathalie BOUDHABHAY qui a assuré une partie des missions d'Alida et d'autre part par Isabelle De NANTOIS, bénévole et membre du bureau qui a assuré la partie des ressources humaines et de l'encadrement technique de l'équipe sociale. Nous remercions l'ensemble des salariés et Isabelle De NANTOIS pour leur investissement pendant cette période compliquée.

En avril 2019, Alida BERGEROT a repris son poste à temps partiel thérapeutique. Nous souhaitons renforcer le secrétariat, notamment en renouvelant le poste actuel en emploi aidé, afin de réduire la partie des tâches de secrétariat tant de la direction que de l'équipe sociale, permettant ainsi une réorganisation du travail.

Sur le plan informatique, un gros chantier a été réalisé. Christian AGIER et Michel FLORENTINY ont refait tout le système de réseau des ordinateurs et ont amélioré le service des ordinateurs en accès libre.

Christian AGIER a également créé un logiciel qui nous permet de répertorier toute l'activité de l'ASSOL-Maison des chômeurs et précaires, remplaçant ainsi notre ancien système qui n'était plus adapté. Nous remercions vivement Christian AGIER, qui a contribué avec cet outil à améliorer les conditions de travail de nos salariés tout en permettant d'avoir un retour plus fiable de tout le travail effectué au service des personnes accompagnées.

Par ailleurs, la charge de travail administratif des travailleuses sociales s'est accrue du fait des exigences toujours plus lourdes concernant le RSA et imposées par le Conseil Départemental.

Concernant l'accueil de jour, sa fréquentation a augmenté, d'où une charge de travail plus importante pour Bruno SAUVEUR sur l'animation et à la cuisine et pour Ouissem BOUGUERRA pour l'accueil des bénéficiaires.

Comme nous vous l'avions annoncé l'an dernier, l'organisme de formation est désormais référencé « Data Dock » grâce au travail réalisé par Dalila BOUAKKAZ et Michel FLORENTINY. Un grand merci à eux deux, leur travail nous permet d'envisager le développement de la formation. Par exemple, nous avons signé une nouvelle convention avec le Conseil Départemental spécifiquement pour la formation des bénéficiaires du RSA.

Comme vous le constatez, la charge de travail de nos salariés ne cesse d'augmenter et les subventions restent stables. Par conséquent, nous ne pouvons pas engager, à ce stade, de recrutements en Contrat à Durée Indéterminée.

Nous tenions à remercier tous les salariés pour leur professionnalisme.

L'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires doit faire face à des difficultés budgétaires qui nous ont amenés à décider l'arrêt des hébergements en chambres d'hôtel via le

dispositif ALT. En effet, depuis plusieurs années cette action pèse de façon importante sur nos ressources propres et nous n'avons pas réussi à trouver de nouveaux financements afin de réduire ces dépenses. 2019 verra donc la fin de cette action de façon progressive au fur et à mesure où de nouvelles solutions d'hébergement seront trouvées pour les personnes concernées.

Par ailleurs, Christian AGIER et Isabelle de NANTOIS ont commencé un travail d'audit auprès des salariés, à l'issue duquel nous envisageons une réorganisation du travail de chacun.

Sur le plan de la gouvernance, après plus de 10 ans de présidence, Isabelle LECHANTRE a démissionné de son poste en décembre 2018. Denis BELOEIL lui a succédé. Isabelle reste toutefois administratrice et vice-présidente.

L'ensemble du Conseil d'Administration remercie Isabelle pour son investissement pendant ces 10 ans où elle n'a pas compté son temps et son énergie pour faire vivre l'ASSOL - Maison des chômeurs et précaires.

Après de longues années passées au sein du conseil d'administration en tant que trésorière, Chantal CRANNEY a décidé de ne pas se représenter lors de cette assemblée générale.

Nous la remercions vivement pour sa fidélité et tout le travail réalisé avec l'équipe de la comptabilité, et les liens de confiance qu'elle nous a permis de maintenir avec Madame PINIOT, commissaire aux comptes.

L'un de nos objectifs à moyen terme sera de diversifier la provenance des subventions, notamment en répondant aux appels d'offres de fondations privées ou en développant des incitations au mécénat.

C'est pour toutes ces raisons que l'ensemble du Conseil d'Administration sera convié à un séminaire pour réfléchir à toutes ces problématiques et prendre éventuellement des décisions pour gagner en sérénité et réfléchir à la stratégie pour impulser un nouvel élan à la structure, que ce soit sur le plan organisationnel ou financier.

Nous tenions également à remercier l'ensemble des bénévoles qui interviennent à l'ASSOL- Maison des chômeurs et précaires pour leur indispensable investissement. Nous avons décidé de poursuivre notre recherche de bénévoles pour venir épauler l'équipe dans nos missions de toujours.

Cette année fut une année dense, compliquée mais l'ASSOL- Maison des chômeurs et précaires continuera à vivre en conservant son ADN au sein de son territoire et à remplir son objectif et sa mission principale qui est de venir en aide aux chômeurs et précaires.

Pour terminer voici les mots de Victor HUGO : « La vie, le malheur, l'isolement, l'abandon, la pauvreté, sont des champs de bataille qui ont leurs héros ; héros obscurs plus grands parfois que les héros illustres »

Intervention Denis BELOEIL – président, à l'AG du 18 Mai 2019

## VI Lexique

AAH : Allocation aux adultes handicapés

ALT : Allocation de logement temporaire

ARE : Allocation d'aide au retour à l'emploi (versée par Pôle Emploi)

ASAV : Association pour l'accueil des Voyageurs

ASS : Allocation de solidarité spécifique (versée par Pôle Emploi à des personnes arrivées au terme de leur droit à l'ARE)

ASSOL : ASSOL Maison des chômeurs et précaires, Association de solidarité pour l'emploi, la formation et la créativité

BRSA : Bénéficiaire du RSA

CA : Conseil d'administration

CCAS : Centre communal d'action sociale

CAS : Contrat d'accompagnement social

CER : Contrat d'engagement réciproque (conclu entre l'allocataire du RSA et sa référente sociale)

CESF : Conseiller en économie sociale et familiale

CG : Conseil général

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

DAHO : Droit à l'hébergement opposable

DALO : Droit au logement opposable

DLA : Dispositif local d'accompagnement (proposé aux associations pour accompagner leur développement)

DRIHL : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

EDAS : Espace départemental d'action sociale (anciennement CVS, Circonscription de la vie sociale)

EI : Espace insertion

EPD : Équipe pluridisciplinaire départementale (voir en p. 27)

EPPS : Équipe pluridisciplinaire pour les publics spécifiques (voir en p. 27)

FSL : Fonds de solidarité pour le logement

HDSI : Hauts-de-Seine initiative (association chargée de soutenir le développement des associations et des acteurs de l'économie sociale et solidaire)

HLM : Habitation à loyer modéré

IAE : Insertion par l'activité économique

MNCP : Mouvement national des chômeurs et précaires

OPH : Office public de l'habitat

OF : Organisme de formation

PDAFI : Programme départemental des aides financières individuelles (avec 4 types d'aides : aides de première nécessité ; aides à l'accès aux soins ; aides à la mobilité ; aides à l'hébergement)

PDI-RE : Plan départemental d'insertion et de retour vers l'emploi

RMI : Revenu minimum d'insertion

RSA : Revenu de solidarité active

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation (opérateur chargé de gérer, à l'échelle d'un département, l'offre disponible en matière d'hébergement d'urgence et de logement d'insertion)

ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires

# Nos partenaires



Être humain!

